

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 908 rendant exécutoire la délibération n° 290/6e L, du 1er juin 1966 de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S. exonérant de la T.I.C. les marchandises et matériaux destinés à l'exécution des travaux financés sur le Fonds d'Investissement et Développement économique, et social (F.I.D.E.S.).

n° 908

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 juin 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 290/6e L du 1er juin 1966 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis exonérant de la F.I.C. les marchandises et matériaux destinés à l'exécution des travaux financés sur le Fonds d'Investissement et de Développement économique et social (F.I.D.E.S.).